130864 - Commet elle un péché si elle interrompt son jeûne en raison de la gravité de sa maladie?

question

Voici une fille musulmane qui, Allah soit loué, observe le jeûne et la prière. Au cours d'une journée du Ramadan, elle est tombée gravement malade et a même failli mourir. La gravité de sa maladie l'a amenée à interrompre son jeûne. Elle demande si elle a commis un péché en agissant comme elle l'a fait.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Elle n'a commis aucun péché. Bien au contraire, elle sera récompensée. En effet, quand on est atteint d'une maladie de sorte qu'on trouve l'observance du jeûne pénible, on est autorisé à mettre fin au jeûne et on est même récompensé pour avoir usé de cette dispense. A ce propos le Transcendant dit : Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. (Coran,2:184). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: Certes, Allah aime à ce qu'on use de Ses dispenses comme Il réprouve qu'on Lui désobéit. Si on profite d'une dispense pour obéir à Allah et appliquer Sa loi, Lui qui le Transcendant et Très haut, on en sera récompensé et on n'aurait commis aucun péché.

Ô chère auteur de la question! Vous n'encourez rien en mettant fin à votre jeûne à cause de votre maladie.» Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)